

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, les dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Maire.

Étaient présents : Alexandre BRETAGNE, Evelyne CALLEJA, Frédéric CARRÉ, Jean - Claude LEMAIRE, Danielle LOPES, Éric ROSIER, France ROYER, Jean-Michel SABAN

Étaient absents excusés :

Jean Pierre CARRÉ
Charlotte CHESNET
Sandra PICART

Laurence LAMORY pouvoir à Frédéric CARRÉ

Étaient absents non excusés :

Stéphane CARRÉ
Frédéric GUEUNOT
Rémi MARSIGNY

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de la secrétaire de séance.
- Approbation du dernier compte rendu du vendredi 22 novembre 2019
- DÉSIGNATION MEMBRE SUPPLÉANT A LA CLECT
- DEVIS COMPTEUR EAU OUDUN
- MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES
- CLASSEMENT EN ESPACE PUBLIC
- DEMANDE D'ACQUISITION D'UN ESPACE COMMUNAL
- BARRIERE FORET COMMUNALE
- SUBVENTION ÉLEVE
- QUESTIONS DIVERSES

Date de convocation et d'affichage : 14/12/20219 et 16/12/2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du vendredi 22 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA CLECT

RAPPORT DE LA C.L.E.C.T du 18 novembre 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 18 novembre 2019 relatif à la détermination du montant des attributions définitives de compensation par commune pour l'année 2019 et à la révision libre des attributions de compensation liée aux fiscalités éolienne et photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a désigné suppléante à l'unanimité des présents, Madame Danielle LOPES.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

VALIDE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 18 novembre 2019,

VALIDE les attributions définitives de compensation pour l'année 2019,

VALIDE la répartition des fiscalités éolienne et photovoltaïque comme suit : 50% pour la commune d'implantation et 50% pour la CCS,

CHARGE le Maire de notifier ces décisions à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Serein.

4. DEVIS COMPTEUR EAU OUDUN

Les travaux arrivant à leur fin, il convient de restaurer le compteur d'eau principal. A cette occasion, les 2 compteurs du site seront installés à l'extérieur de l'enceinte.

Le montant du devis s'élève à 1.479,61€ HT soit 1.775,55€ TTC.

Le Conseil Municipal **VOTE** cette dépense à l'unanimité des présents et des représentés.

5. MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Suite à quelques dépenses imprévues les modifications budgétaires suivantes sont nécessaires.

Budget fonctionnement commune :

Chapitre 011 / article 60621 : +5000,00€

Ceux-ci seront prélevés sur l'excédent des recettes de fonctionnement

Budget fonctionnement assainissement :

Compte 6156 : +3000,00€

Qui seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement.

Ces modifications sont votées à l'unanimité des présents et des représentés.

6. CLASSEMENT EN ESPACE PUBLIC

Suite à la délibération n° 76_2019 du 17 octobre 2019, la division de la parcelle ZW91 a donné lieu à 2 parcelles numérotées ZW319 ET ZW320.

La parcelle ZW319 correspondant sur le terrain à la voirie passera en domaine public et portera le nom de 'Rue de l'Ancien Réservoir' en lieu et place de 'Rue de l'Ancien Abreuvoir', laquelle rue commencera à la Rue des Commetières jusqu'au CD11 dit de Joux la Ville à l'Isle sur Serein.

La parcelle ZW320 restera propriété privée de la commune et la portion de voie en délaissé partant de la nouvelle Rue de l'Ancien Réservoir se nommera 'Chemin de la Messe' en prolongement du chemin existant.

Ces décisions sont prises à l'unanimité des présents et des représentés.

7. DEMANDE D'ACQUISITION D'UN ESPACE COMMUNAL

Un courrier émanant de Monsieur Bertrand LEBLANC habitant Rue du Bout de Lang est arrivé en mairie sollicitant l'achat de la ruelle située au long de sa propriété AL 188, 189, 190,191.

Après débat le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés **DONNE** son accord pour cette vente qui nécessitera une enquête publique de déclassement d'espace public dans les conditions suivantes :

- Consultation et accord du propriétaire voisin AL192
- Prise en charge par le pétitionnaire de tous frais dus à cette transaction : géomètre, enquête, frais notariés etc....
- Prix de vente 20€/ le m², la surface étant estimée à 52 m² environ

8. BARRIERE FORET COMMUNALE

L'ONF a suggéré qu'une barrière métallique soit installée à l'entrée de la surface de stockage en limite des forêts communales Joux la Ville et Lucy le Bois dite la Vallée Froide, parcelle E512. Il y a été constaté des dépôts sauvages. Le devis s'élève à 1.312,41€ HT qui serait à charge pour moitié entre Lucy le Bois et Joux la Ville.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Monsieur Frédéric CARRÉ et Madame Laurence LAMORY par représentations sont contre et suggèrent de poser une caméra qui représenterait une dépense modique et sanctionner les responsables de dépôts par une amende sévère.

La décision définitive est reportée à la séance prochaine après que soit éclaircie la possibilité d'exploiter les images en vue de sanctions.

9. SUBVENTION D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ AU CIFA 89

Une demande de subvention est sollicitée par le CIFA pour un élève de Joux la Ville qui fait des études de cuisine.

Le Conseil Municipal **ACCORDE** une subvention de 100€ au Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis.

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Éric ROSIER demande si en profitant des poses de câbles réalisées, un éclairage public pouvait être installé Chemin de la Cabane. La demande sera étudiée en stipulant que l'éclairage public doit être installé sur des zones habitées.

Il est signalé l'état de la décharge et du Chemin des Boeutiers. Monsieur Jean Michel SABAN et Monsieur Jean Claude LEMAIRE disent qu'une réunion a eu lieu pendant laquelle ont été soumis ces faits et que les choses seront reprises en fin de chantier.

Une autre remarque est faite sur le Chemin de la Métairie. Celle-ci sera portée auprès de l'entreprise concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE

Evelyne CALLEJA

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ
ABSENT EXCUSÉ

Stéphane CARRÉ
ABSENT NON EXCUSÉ

Charlotte
RENARD -CHESNET
ABSENTE EXCUSÉE

Frédéric GUEUNOT
ABSENT
NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY
ABSENTE
POUVOIR A
FRÉDÉRIC CARRÉ

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY
ABSENT NON EXCUSÉ

Sandra PICART
ABSENTE EXCUSÉE

Eric ROSIER

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 89_2019	DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA CLECT
Délibération 90_2019	DEVIS COMPTEUR EAU OUDUN
Délibération 91_2019	MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES
Délibération 92_2019	CLASSEMENT EN ESPACE PUBLIC
Délibération 93_2019	DEMANDE D'ACQUISITION D'UN ESPACE COMMUNAL
Délibération 94_2019	SUBVENTION D'UN ÉLEVE SCOLARISÉ AU CIFA 89